251 - Fausse croyance portant sur la possibilité pour les morts de voir leurs visiteurs complètement nus!

question

Nous avons entendu que la visite des tombes par les femmes est interdite parce que les morts voient leurs vivants tous nus.Je n'en suis pas sûr.Mais , étant donné que ma mère et ma soeur veulent visiter - et ont effectivement visité- la tombe de mon père,quel est le jugement à retenir?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La cause de l'interdiction aux femmes de la visite des tombes est le hadith du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) qui dit: Qu'Allah damne les visiteuses de tombes. Une autre version dit: les fréquententes de tombes . (Voir Sunan at-Tarmidhi,294 et il dit: ce hadith est beau) La cause de l'interdiction ne réside pas dans la possibilité pour le mort de voir ses visiteurs à nu.Ceci est à écarter.Le statut du monde des morts diffère de celui du monde des vivants.Si la possibilité pour les morts de voir les visiteurs nus était une cause valable de l'interdiction des visites aux dames,il en aurait de même pour les hommes!

Vous devez exhorter votre mère et votre soeur à s'évertuer à prier pour votre défunt père.Car la prière est la chose la plus utile pour le mort; son utilité pour le mort n'est pas comparable à une simple visite.Apprennez-leur que leurs pères parviendront au mort où qu'ils puissent se trouver.

Je demande à Allah d'accorder Sa miséricorde à votre mort et de vous inspirer la patience devant sa perte.Nous sommes à Allah , et c'est vers Lui que nous retournons.